



Cuve à fuel enterrée non sécurisée

Par **italo**, le **30/10/2017** à **17:36**

Bonjour,

J'ai achetée une maison en Juillet dernier, cette maison est un ancien logement de fonction qui appartenait à la ville.

J'ai donc acheté cette maison à la mairie de la ville .

Je viens de découvrir une ancienne cuve à fuel qui est enterrée dans le jardin, elle est entourée de gravats mais le tuyau de remplissage est dégagé. Quand je l'ai ouverte j'ai vu qu'elle contenait encore une bonne quantité de fuel , plus de la moitié.

En fait elle a été abandonnée il y a pas mal d'années lorsque le chauffage est passé du fuel au gaz ,mais n'a pas été sécurisée.

J'ai posé la question au notaire et celui ci m'a dit que la mairie n'est pas un professionnel de l'immobilier qu' il n'y avait aucune garantie et qu' il m'appartenait alors de la faire vidanger et la mettre en sécurité et tout cela à mes frais, bien entendu.L,a mairie me confirme aussi qu'elle ne financera pas cette opération pourtant les services techniques de la ville étaient bien au courant de l'existence de cette cuve puisque que c'est eux qui ont ordonné les travaux à l'époque. Cette cuve aurait du être mise en sécurité il y plusieurs années lorsque les travaux de passage au gaz ont été réalisés et aujourd'hui on me demande de payer à cause d'un manquement de la mairie, je ne comprend pas bien ...

Est ce quelqu'un aurait un conseil à me donner ?

D'avance merci pour votre aide.